

Alors que le Parlement reprend ses travaux, j'ai souhaité me doter d'un blog qui, au-delà de cette lettre d'information, me permette de rendre compte de **mon activité à l'Assemblée nationale**, et aussi d'exprimer **ma position sur les questions de politique générale**. Vous pouvez y accéder à partir de ce lien : <http://www.marie-therese-leroy.bzh>.

Mes premiers articles sont clairement axés sur des sujets d'actualité : **la poussée de l'extrême-droite en Allemagne** qui, à mon sens, mérite d'être fortement relativisée au regard des résultats électoraux obtenus par le Front national en France, et, bien sûr, la polémique lancée par Nicolas Sarkozy sur **les ancêtres nécessairement gaulois des « bons » Français**... Ma conviction est que l'ancien président de la République commet une faute politique et affaiblit la France en liant notre identité nationale à un mythe des plus inconsistants.

Je restitue aussi le discours que j'ai prononcé le 21 septembre dernier à l'hôtel de ville de Quimper, à l'occasion de la traditionnelle Fête de la République. Mon propos a porté **sur ce « parent pauvre » (Mona Ozouf) de notre devise nationale qu'est la fraternité**. J'essaie notamment d'y démontrer que celle-ci constitue un puissant levier pour relever les importants défis de notre temps.



Marie-Thérèse
LE ROY
Députée
du Finistère



À l'Assemblée
nationale



**Projet de loi Sapin II :
mieux protéger les lanceurs d'alerte**

Le Parlement est convoqué en session extraordinaire à partir du 27 septembre, mais dès la semaine précédente les commissions de l'Assemblée se sont réunies pour examiner, en nouvelle lecture, **le projet de loi Sapin II** relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Pour l'essentiel, **nous avons rétabli la version du texte adopté par notre chambre au mois de juin dernier**, et qui avait été par la suite remanié en profondeur au Sénat. Certains ajouts proposés par celui-ci ont néanmoins été conservés, à l'instar de la mesure instituant un contrôle sur le départ des hauts fonctionnaires vers le secteur privé (« pantouflage »).

A noter que nous avons tenu à revenir **à une définition large de la notion de « lanceur d'alerte »**, intégrant les violations du droit international et les menaces ou préjudices graves pour l'intérêt général, contrairement au Sénat qui se montrait beaucoup plus restrictif. De même, alors que ce dernier prônait l'instauration de répertoires distincts, nous avons rétabli **le principe d'un registre des représentants d'intérêts (lobbies) commun au Gouvernement et aux assemblées**. Après le travail en commission, place à présent à la discussion du projet de loi en séance publique, entre le 28 et le 30 septembre.



Douanes : la brigade de Quimper en sous-effectif

Je viens d'alerter le ministre de l'Economie et des Finances, Michel Sapin, **sur l'incessante dégradation des conditions de travail à la brigade des douanes de Quimper**, confrontée depuis plusieurs années déjà à un problème structurel de sous-effectif. Il faut en effet savoir que l'ensemble des unités se composent aujourd'hui de quinze agents ou plus, afin d'atteindre un niveau opérationnel correct. Or celle de Quimper ne compte au total, actuellement, **que neuf agents**.

Les résultats très honorables qu'elle obtient dans ce contexte extrêmement difficile ne sont dus qu'à l'investissement sans faille de ses personnels, dont l'exemplaire dévouement mérite d'être salué. Pour autant, il s'avère désormais **indispensable de doter cette brigade des ressources humaines nécessaires à son bon fonctionnement**.

L'occasion semble toute trouvée, alors que les concours exceptionnels prévus en 2016 et 2017 doivent se traduire par **le recrutement de plus de 1 500 douaniers supplémentaires**. En substance, je sollicite du ministre un effort somme toute modeste, qui se traduirait par l'affectation à Quimper **de quatre fonctionnaires supplémentaires**, de nature à permettre à l'unité d'accomplir ses indispensables missions de service public dans des conditions – enfin ! – acceptables.



Mes échanges avec le gouvernement

Adoption internationale : anticiper les problèmes

L'association « Enfance et Familles d'adoption » a souhaité attirer mon attention sur **les risques de dysfonctionnement** découlant du regroupement en cours, validé dans le projet de loi de finances pour 2015, entre l'Agence Française de l'Adoption (AFA) et le GIPED (Groupement d'Intérêt Public de l'Enfance en Danger).

Ce processus, qui devrait aboutir début 2017, suscite aujourd'hui une vive inquiétude, non en raison des objectifs poursuivis par la réforme, largement partagés, mais de certaines conséquences indésirables que celle-ci pourrait générer. En l'occurrence, les craintes exprimées portent **sur la possible remise en cause de la continuité des accréditations de l'AFA dans les pays d'origine des enfants** du fait de son changement de nature juridique.

J'ai donc saisi à ce sujet la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, Laurence Rossignol. Je lui demande en particulier de bien vouloir veiller à ce que cette fusion entre l'AFA et le GIPED n'entre pas en vigueur tant qu'au préalable n'est pas garantie la continuité des accréditations de la première dans les pays d'origine des enfants. S'il s'agit ainsi **d'éviter la suspension, voire l'annulation d'un grand nombre de procédures d'adoption**, le jeu en vaut assurément la chandelle !